

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :
En exercice 13
Présents 11
Votants 13

Date de la convocation :
21 mars 2023

Date d'affichage
21 mars 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Étaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT, Nathalie BRILLARD, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Christèle HARDY, Maëlig LE DU, Conseillers.

Étaient absents excusés : Isabelle JEHAN a donné son pouvoir à Nathalie BRILLARD, Pierrick BARON a donné son pouvoir à Franck BRYON

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°29/2023 : PROJET PATRIMOINE

Une réunion de restitution de l'étude patrimoine animé par Mr DELAMARCHE, directeur de l'office du tourisme du Pays de Fougères, s'est tenue le vendredi 24 mars 2023 à 19h00, à la salle des fêtes Lancelot.

Rappel du contexte

En décembre 2020, Maurice LANGLOIS propose sa collection, à l'achat, aux communes du Pays de Fougères. Denis CHOPIN et la municipalité se disent intéressés et invitent Mr LANGLOIS et Bruno DELAMARCHE, directeur de l'office du tourisme, à deux réunions de présentation.

La collection est proposée pour acquisition. Elle est composée des éléments suivants :

- L'ensemble des objets exposés à La Selle-en-Luitré (et quelques autres pour finaliser la collection, comme la batteuse FAO de 1924,...)
- Plusieurs centaines de photos, des vidéos, des montages audio-visuels (PowerPoint) illustrant l'usage des objets
- Un accompagnement personnel pour mettre en valeur l'histoire des objets

Les premiers échanges permettent de valider une direction : acquérir cette collection n'est pas un objectif en soi : en cas d'acquisition, comment la valoriser pour conforter l'attractivité de la commune ?

La municipalité confie à l'office du tourisme DESTINATION FOUGERES un travail d'étude et de plans d'actions sur cette collection.

Le travail d'étude et de rencontres est lancé :

- La création d'un comité de pilotage de l'étude
- Une quinzaine d'entretiens individuels
- Un forum ouvert (idées novatrices émergentes)
- Une veille autour de petites communes qui valorisent le patrimoine
- Des visites de projets d'attractivité en milieu rural

Ce travail amène l'office du tourisme a un constat : La question n'est plus simplement de savoir si la commune doit acquérir la collection de Maurice LANGLOIS mais de définir un projet plus global pour renforcer l'attractivité de la Selle-en-Luitré !

Il ressort quatre orientations concrètes :

- a) Valorisation du site de la Gare dite de La Selle, à travers un projet porté par le propriétaire : Famille LEGEAY
- b) Un projet de tiers-lieu en centre bourg, éventuellement dans le cadre de la rénovation du bâtiment Lefeuvre
- c) La valorisation des voies douces et de la liaison voie verte/le bourg
- d) La valorisation paysagère et patrimoniale du bourg

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le - 3 AVR. 2023

ID : 035-213503246-20230328-29_2023-DE

En parallèle, le comité de pilotage a été invité à découvrir un tiers-lieu sur la commune de St Denis de Gastines et la mise en valeur du patrimoine local de la commune de Mellé.

Monsieur Le Maire invite les élus à faire part de leur avis sur l'étude d'opportunité réalisée par Destination Fougères.

Les élus sont satisfaits du travail produit. L'étude est partie de la sollicitation de Maurice LANGLOIS et elle aboutit à divers projets structurants. La commune va pouvoir envisager un développement patrimonial avec plusieurs volets. L'idée du tiers-lieu est attractive sous réserve de pouvoir faire vivre cet endroit. C'est un lieu où les personnes se plaisent à sortir et se regrouper de manière informelle, situé hors du domicile (first-place) et de l'entreprise (second-place). Ce sont des lieux du faire ensemble, des lieux d'innovation grâce aux espaces partagés qu'ils offrent, des lieux de rencontres et de partage qui encouragent aux collaborations et aux projets collectifs. D'abord métropolitain, le phénomène gagne les territoires ruraux, les petites et moyennes villes et quartier de banlieue. Ils sont en majorité en dehors des grandes villes en 2021.

Ce projet éventuel est une opportunité à saisir et complémentaire à ce que la collectivité projette. Ce type d'investissement est très actuel et existait auparavant, il fédère les jeunes. L'endroit peut être aménagé de façon chaleureuse pour que chacun se sente à son aise. Sur la commune, nous avons forcément des talents cachés qui ne demandent qu'à transmettre leurs savoirs. Il faut essayer, l'esprit de ce projet est bon, se rencontrer, discuter, vivre ensemble, apprendre des autres... développement du patrimoine communal doit être corrélé aux projets sportifs actuels.

L'idée que la gare de la Selle-en-Luitré reprenne vie réjouit les élus. La famille LEGEAY va poursuivre sa réflexion et sollicitera la commune au besoin.

Les voies douces et la valorisation paysagère sont essentielles pour faire connaître notre commune au-delà du Département.

Un approfondissement va être nécessaire pour se positionner et s'engager éventuellement dans ces plans d'actions.

Pour ce faire, Monsieur Le Maire sollicite les élus pour passer à une étape suivante. En effet, il propose de recruter temporairement pour une année complète, un ou une chargé(e) de mission qui travaillera sur les pistes énumérées ci-dessus, sur la promotion de notre collectivité tout en poursuivant la réflexion avec les administrés. La fiche de poste sera établie en collaboration avec M.DELAMARCHE, directeur de de l'office du tourisme du Pays de Fougères.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (Oui : 13 dont 2 pouvoirs ; Non : Néant; Abstention : Néant) :


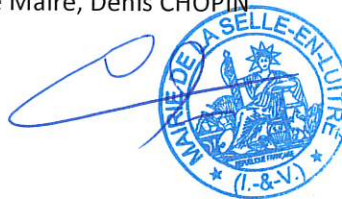
- **APPROUVE** le recrutement temporaire d'un agent facilitateur, chargé de mission, pour un an. L'offre d'emploi sera publiée aux alentours du 15 avril 2023.
- **SOLLICITE** Le Maire pour engager toutes les démarches possibles afin de trouver des aides financières pour ce recrutement temporaire,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN
Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN



Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le - 3 AVR. 2023

ID : 035-213503246-20230328-29_2023-DE

